



Organisme de formation enregistré sous le numéro 41 54 000 25 54
Organisme habilité à proposer des actions de DPC sous le numéro 1184

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

- Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client.
- Toute inscription à l'une des offres de BIOLOGIE PROSPECTIVE/du CTCB* est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite de BIOLOGIE PROSPECTIVE/du CTCB*, et implique l'adhésion pleine et entière du client à ces conditions générales de vente.

GENERALITES

- Les documents diffusés par BIOLOGIE PROSPECTIVE/le CTCB* décrivent en détail les prestations proposées.
- Sauf conditions particulières, les prix sont ceux figurant en euros dans les documents diffusés par BIOLOGIE PROSPECTIVE (TVA non applicable - art. 261,7-1°-b et d du CGI).
- Les demandes d'information, les réclamations et recours sont à transmettre aux conseillers scientifiques et techniques. Les demandes sont étudiées et une réponse adaptée est apportée.
- Le client s'engage à ne pas contacter directement nos experts.

EEQ

- Le prix des abonnements aux programmes d'EEQ comprend les matériaux de contrôle de qualité ou les éléments nécessaires, leur envoi, les traitements statistiques et le rapport d'EEQ.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE/le CTCB* se réserve le droit d'utiliser les résultats des participants de façon anonyme à des fins de publications scientifiques ou études diverses. Les données peuvent être transmises à des organismes externes dans les limites des obligations qui nous sont faites en tant qu'Organisme de Comparaison Inter Laboratoires dans le cadre de la réglementation française.
- Le client peut, s'il le souhaite, faire appel de l'évaluation de sa performance dans le programme d'EEQ. Les demandes sont étudiées et une réponse adaptée est apportée.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE/le CTCB* facture tout matériau de contrôle de qualité supplémentaire à hauteur de 45,00 €.
- Compte-tenu des procédures qualité de BIOLOGIE PROSPECTIVE, tout matériau de contrôle de qualité expédié ne pourra être ni repris, ni remboursé. Dans certains cas, une commande non livrée peut être modifiée par le conseiller scientifique et technique jusqu'à une semaine avant envoi.
- Compte-tenu des procédures qualité du CTCB*, tout matériau de contrôle de qualité commandé ne pourra être ni repris, ni remboursé après le délai de rétractation de 14 jours. Toute commande est donc ferme et définitive.
- Les colis doivent être contrôlés à réception. Sans retour de la part du client dans les 48h après la réception, le colis est considéré comme conforme.
- **Frais de port : un surcoût selon le tarif du transporteur est appliqué pour :**
 - les commandes urgentes nécessitant une seconde livraison ou les retours de colis,
 - les clients situés en Corse ou hors France métropolitaine ou en zones considérées comme « difficiles » par le transporteur.
- **Taxes, droits de douane, octroi de mer, redevances et impositions diverses :** sont à la charge du destinataire et sont à payer à réception du colis.

ANNULATION ET DESISTEMENT

En cas de force majeure, BIOLOGIE PROSPECTIVE/le CTCB* ne peuvent être tenus responsables de l'inexécution de leurs obligations, ni des retards, erreurs ou dommages liés à l'approvisionnement et au transport des matériaux de contrôle de qualité.

FORMATIONS

- Dans le cadre de ses prestations de formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE a une obligation de moyens et non de résultats.
- Le coût du déjeuner est compris dans le prix de la formation inter-laboratoires.
- Les documents permettant au client d'être remboursé par son organisme collecteur sont envoyés à l'issue de la formation.

Cas particulier des formations intra-laboratoire :

- Les informations relatives aux formations intra-laboratoire ne sont pas diffusées en amont car elles sont adaptées aux besoins. Le formulaire « Evaluation d'un besoin de formation » doit être complété en ligne afin de formaliser les besoins et préciser les relations avec le client.
- Les conseillers scientifiques et techniques se rapprochent du client pour définir plus précisément les modalités.

ANNULATION ET DESISTEMENT

- Toute demande d'annulation d'une inscription doit être notifiée par écrit à BIOLOGIE PROSPECTIVE au moins 35 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, toute demande d'annulation s'opérera sans frais.
- En cas de résiliation par le client moins de 35 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE retiendra la totalité de la somme perçue de ladite session.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 8 jours avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, BIOLOGIE PROSPECTIVE s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.
- BIOLOGIE PROSPECTIVE ne sera pas tenue de rembourser les frais engagés par le client en cas de report ou d'annulation de la formation.
- En cas d'annulation d'une formation, BIOLOGIE PROSPECTIVE remboursera les sommes indûment perçues de ce fait (article L 6354-1 du code du travail).

FACTURATION ET PAIEMENT

- Les frais de gestion sont facturés une fois par an et par client déclaré sur notre serveur. Ils couvrent les frais administratifs de traitement du dossier client ainsi que l'accès annuel à l'espace client et aux sauvegardes des différents documents mis à la disposition du client.
- Le paiement est à effectuer lors de l'inscription sauf pour les établissements publics pour lesquels le paiement est à effectuer à réception de la facture.
- Le client supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger.
- Les règlements sont à effectuer en indiquant le numéro de la facture ou du bulletin d'inscription par virement à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne NANCY, IBAN : FR76 1470 7000 2002 0191 7919 769 BIC : CCBPFRPPMTZ ou par chèque à l'ordre de BIOLOGIE PROSPECTIVE à adresser à BIOLOGIE PROSPECTIVE / B.P. 60070 / 54602 VILLERS-LES-NANCY Cedex (France).
- A défaut de paiement à l'échéance :
 - des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du premier jour de retard sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable,
 - l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est de 40,00 € (conformément au décret 2012-1115 du 2 octobre 2012),
 - BIOLOGIE PROSPECTIVE se réserve le droit de bloquer l'accès aux rapports d'EEQ ou documents relatifs à la participation à une formation ainsi que le droit de bloquer des inscriptions ultérieures et ce sans autre avis ni délai.
- Dans tous les cas, la responsabilité de BIOLOGIE PROSPECTIVE sera limitée au prix payé par le client.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

- Aucun des supports remis au client dans le cadre des activités de BIOLOGIE PROSPECTIVE/du CTCB* ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE/du CTCB* qui peuvent la conditionner à une contrepartie financière.

LITIGE

- Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.
- Tous les litiges relatifs à la relation commerciale sont soumis à la compétence non exclusive des juridictions françaises et du Tribunal de Commerce de Nancy.

PROTECTION DES DONNEES

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription du client auprès de BIOLOGIE PROSPECTIVE et ainsi bénéficier des services proposés. Les destinataires des données sont BIOLOGIE PROSPECTIVE et le CTCB*. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi qu'au RGPD, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur l'ensemble des données personnelles qui le concernent.
- Le client inscrit via le site internet BIOLOGIE PROSPECTIVE s'engage à ne pas transmettre les logins et mots de passe à des tiers.

* dans le cadre des EEQ mutualisées